



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2015**

N° 01

L'an deux mille quinze le deux février à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SANCE Bernard.

Etaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, SIBADE Véronique, GRANIER Serge, DRUAUX Jean-Jacques, GARGADENNEC Nathalie, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, BRUGIER Jacques, BENETTON Elisabeth, SEGONDY Didier, BONARD Viviane, BIELOW Jean-Marc, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, MOREL Angélique, CREPLET Gérard, FIDELIN Georges, LAMRANI Aziza.

Approbation du compte rendu du 8 décembre 2014

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ouverture de crédits Investissement avant vote du budget 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2015, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits totaux inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2014, hors reports et remboursement de la dette. Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits totaux inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2014, soit 1 594 468 €.

Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir, conformément à la loi du 12 mars 2012 et dans le cadre de l'article 3 de la loi n° 84-53 modifiée, le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité :

- Cinq agents, sur le grade adjoint technique 2ème classe, 1er échelon, pour une durée maximale de six mois, durant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016, en ce qui concerne l'entretien des locaux/cantine, à temps complet
- Deux agents sur le grade adjoint administratif 2ème classe, 1er échelon, pour une durée maximale de six mois, durant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016 pour le service administratif, à temps complet
- Trois agents sur le grade d'adjoint technique 2ème classe, 1er échelon, pour une durée maximale de six mois, au service technique, du 01/07/2015 au 30/06/2016, à temps complet.

Accord de l'assemblée.

Modulation des tarifs des services municipaux : augmentation des tarifs CLUB PRE-ADO – application au 7 Février 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal du huit décembre 2014 de modifier les tranches de la Modulation Tarifaire Municipale et l'augmentation du prix du repas compte tenu de l'évolution du prix de revient du repas cantine. Il propose donc de modifier les tarifs du club pré-ado conformément à la nouvelle modulation tarifaire et aux nouveaux tarifs du repas de la cantine.

Quotient familial	Tranche MTM	TARIFS CLUB PRE- ADO journée avec repas
Tranche 1	Inférieur ou égal à 400 €	5.22 €
Tranche 2	401 et 650 €	5.53€
Tranche 3	651 et 900 €	5.59 €
Tranche 4	901 et 1 200 €	6.19 €
Tranche 5	1201 et 1 500 €	6.55 €
Tranche 6	1 501 et 1 850 €	6.90 €
Tranche 7	A partir de 1 851 €	7.15 €
Tarif extérieur		10.50 €

Accord du conseil municipal.

Subvention exceptionnelle à la commune de GRATENTOUR suite à sinistre incendie groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle l'incendie qui a ravagé le groupe scolaire de Gratentour. Il informe que le remboursement par les assurances de ce sinistre ne couvrant pas le coût de la reconstruction, un appel à la solidarité a été lancé par le Président de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole à l'ensemble des 37 communes afin d'aider la commune de Gratentour à financer ce bâtiment. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 2500 € à la commune de Gratentour.
Accord à l'unanimité de l'assemblée.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,

Bernard SANCE